

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

59, rue Jean Jaurès – CS 70055 - 88026 EPINAL Cedex – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration Extraordinaire

Séance du 18 janvier 2022

Date de convocation : 23 décembre 2021

Nombre de membres

- ▣ 20 en exercice
- ▣ 16 présents et représentés
- ▣ 16 votants

L'an deux mil vingt deux, dix-huit janvier à 17H00

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni au siège du CENTRE DE GESTION DES VOSGES, 59, rue Jean Jaurès, à EPINAL (88000) sous la présidence de Michel BALLAND, Conseiller Municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES.

Etaient présents en présentiel :

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. METZ Frédéric (Adjoint au maire de DOGNEVILLE),

Etaient présents en visio-conférence :

Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY),

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), M. GUYOT Jacques (Maire de La SALLE), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), M. SPEISSMANN Stessy (Maire de GERARDMER).

Pouvoirs :

Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS) à M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES) à Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. GUYOT Jacques (Maire de La SALLE) à M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES) à Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL) à M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY).

Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur du CDG88), Mme. BOURGEOIS Amandine (Coordinatrice et Responsable des Protocoles et Assemblées), Mme. DETRIE Catherine (Responsable du Pôle Administration Générale).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY)

REÇU EN PREFECTURE

le 08/02/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-088-288800030-20220118-2022_282_DE

282. Adoption de l'avenant relatif à l'Avant-Projet Définitif (APD) du projet immobilier

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (loi MOP)
- Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion,
- Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

- Vu le code de la commande publique
- Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux centres de gestion de la Fonction Publique

Considérant que M. PHILIPPE et Mme. VAUTHIER, Assistants à Maîtrise d'ouvrage, ont présenté aux membres du Conseil d'Administration, dans sa séance du 9 novembre 2021, l'Avant-Projet Définitif arrêté au montant de 3 084 425,00 € HT,

Considérant que M. PHILIPPE, Assistant à Maîtrise d'ouvrage a présenté et expliqué, aux membres du Conseil d'Administration, dans sa séance du 17 décembre 2021, la proposition de l'Avenant N°1 du marché de Maîtrise d'œuvre,

Considérant que les membres de la CAO, réunis en réunion ordinaire, le 18 janvier 2022 ont donné un avis favorable à l'Avenant N°1 du marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction du bâtiment de bureau du CDG88,

Les membres du Conseil d'Administration, Après un large débat, À l'unanimité,

Valident l'Avant-Projet définitif pour un montant de 3 084 425,00 HT,

Suivent l'avis de la CAO et **approuvent** l'Avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre tel que :

- le coût prévisionnel des travaux Cpd en phase d'Avant-Projet-Définitif est fixé à 3 084 425,00 € HT valeur juin 2021 (hors variantes/PSE),
- le forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre est arrêté à la somme de 435 448,40 € HT.
- la répartition des honoraires entre les différents co-contractants en fonction du nouveau montant des travaux est redéfinie telle que mentionnée dans le tableau joint en annexe de l'avenant N°1

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

M. BALLAND Michel
Président du Centre Départemental de Gestion des Vosges,
Maire honoraire de GIRMONT

